

Table des matières

1	Grand Paris Express : Carrez remet son rapport sur le financement.....	1
2	Budget participatif de Paris : à vos bulletins de vote !.....	2
3	Après l'impôt à la source, Darmanin veut simplifier le recouvrement des cotisations.....	4
4	Loi Pacte : les députés veulent obliger les entreprises à publier les écarts de salaires ...	5
5	Les femmes accèdent peu aux postes de direction	6
6	La SNCF fait exploser la dette de la France	7
7	Immobilier: la fête est finie.....	9
8	Laurent Goyard (FOPH): «Les bailleurs HLM réduisent leurs investissements».....	10
9	La mairie de Paris relance sa chasse aux locations Airbnb	10
10	Muriel Pénicaud : « La réduction de la dette de l'assurance-chômage est une condition de viabilité de l'Unédic ».....	10
11	Formation : coup d'envoi à la restructuration des organismes paritaires.....	15
12	Macron et les territoires, la guerre larvée	17
13	L'Europe face au clivage Macron-Orban	19

::: ILE-DE-FRANCE

LE PARISIEN – 07/09/2018

1 Grand Paris Express : Carrez remet son rapport sur le financement



Gilles Carrez, député LR du Val-de-Marne, a rendu son rapport sur la SGP.

Le député du Val-de-Marne a remis ce jeudi soir son rapport sur le financement de la Société du Grand Paris. Il préconise notamment l'augmentation des taxes sur les bureaux ainsi que de la taxe de séjour.

250 M€ supplémentaires par an, prélevés essentiellement par le biais d'une hausse de la taxe sur les surfaces de bureaux. C'est en bref ce que préconise le député (LR) du Val-de-Marne Gilles Carrez, qui a remis ce jeudi soir son rapport sur le financement du Grand Paris Express au Premier ministre, Edouard Philippe.

Ce rapport, que nous avons pu consulter, reprend en grande partie les idées qu'il défendait déjà dans nos colonnes, lorsqu'il s'est vu confier cette mission, en début d'année.

Voici les principales pistes de financement suggérées par le député, qui précise qu'il persiste néanmoins quelques « angles morts », comme le financement des travaux d'interconnexion avec les gares existantes et surtout les nouvelles gares, dont « les coûts d'exploitation et de maintenance ne semblent pas précisément anticipés ». Il ajoute enfin qu'il sera indispensable que le SGP, qui ne compte que 280 employés, « se dote d'une organisation propre à assurer la maîtrise des coûts en phase d'exploitation ».

Hausse de la taxe sur les surfaces de bureaux. Gilles Carrez souhaite que cette taxe, qui a rapporté 351 M€ à la Société du Grand Paris (SGP) en 2017 génère 150 M€ de plus. Pour ce faire, il suggère une hausse de 10 % de cette taxe pour les bureaux situés en zone 1 (en gros, Paris et les Hauts-de-Seine) mais aussi de relever son taux dans les villes pauvres, où est actuellement appliqué un taux minoré. Il suggère enfin que cette taxe s'applique également aux parkings liés à des activités commerciales.

Hausse de la taxe « Grand Paris ». La taxe spéciale d'équipement, créée spécifiquement pour financer la SGP, n'a pas vu son produit évoluer depuis sa création, en 2011. Il propose donc de l'indexer sur l'augmentation de l'inflation, ce qui devrait permettre de générer 50 M€ de plus.

Faire payer davantage les touristes. La taxe de séjour, dont s'acquittent les touristes, rapporte actuellement 100 M€ par an en Ile-de-France. Gilles Carrez souhaite la relever, afin qu'elle rapporte 30 M€ de plus par an, en ciblant prioritairement les meublés touristiques (Airbnb...) et les hôtels de luxe.

« Gilles Carrez propose plusieurs pistes intéressantes qui répondent à la préoccupation du Gouvernement de sécuriser le projet, d'en maîtriser les coûts et d'assurer qu'il sera livré dans les temps », a réagi ce soir le Premier ministre, Edouard Philippe, avant de préciser : « Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris va engager sans délai la concertation avec les collectivités concernées, en premier lieu desquelles la Région Ile-de-France ». Gilles Carrez présentera son rapport au Conseil de surveillance de la Société du Grand Paris ce vendredi 7 septembre.

Grégory Plesse

LE PARISIEN – 07/09/2018

2 Budget participatif de Paris : à vos bulletins de vote !



Pour la 5^e année, la Ville dédie un « budget participatif », doté de 100M€, aux idées soumises par les habitants.

A partir de ce vendredi, les Parisiens sont invités à voter pour les projets, soumis par des habitants, qu'ils aimeraient voir réalisés près de chez eux. 168 000 habitants avaient participé l'an dernier.

Le rendez-vous est désormais bien ancré dans l'agenda de la rentrée. A partir de ce vendredi, et jusqu'au 23 septembre, des urnes vont être déployées dans toute la capitale. Les Parisiens sont invités à y glisser leurs bulletins de vote, pour élire les projets, soumis par des habitants, qui méritent selon eux d'être réalisés.

Le « budget participatif » fête cette année sa 5^e édition. « C'est un moyen concret et efficace de s'investir pour sa ville », souligne Pauline Véron, adjointe à la maire de Paris chargée de la démocratie locale. Lancée en 2014 à l'initiative de la maire PS de Paris Anne Hidalgo, cette opération a permis la réalisation à ce jour de 263 projets (sur 612 votés), dans tous les quartiers : la création de jardins pédagogiques dans les crèches du XII^e, l'installation de défibrillateurs dans les centres sportifs du XVII^e, la création d'une maison de santé dans le XV^e, la distribution de 10 000 trousseaux de toilettes aux SDF, ou encore, la rénovation des kiosques à musique et leur raccordement à l'électricité... C'est grâce au budget participatif que ces initiatives ont vu le jour.

En début d'année, les Parisiens soumettent leurs idées. Au printemps, les services municipaux les étudient : faisabilité technique, budget nécessaire... Et au final, ce sont pas moins de 100 M€ qui sont consacrés chaque année par la Ville à la concrétisation de ces projets d'habitants désireux de faire évoluer leur quotidien. « Rapporté à la population, c'est l'un des budgets participatifs les plus importants au monde », avance Pauline Véron.

Née en 1989 à Porto Alegre, au Brésil, cette idée d'associer les habitants aux décisions budgétaires de leur commune connaît un regain d'intérêt depuis quelques années, notamment en France où Paris a été l'une des premières à la relancer. Selon le site lesbudgetsparticipatifs.fr, 46 villes françaises l'avaient adoptée en 2017.

Dans la capitale, 168 000 habitants ont pris part au vote l'an dernier. Les propositions portées par les citoyens sont souvent axées sur le cadre de vie et l'environnement. « Ces thématiques représentent 33 % des projets soumis », a calculé Pauline Véron. « Et on note depuis deux ans une importance particulière accordée à la solidarité, avec des actions en faveur des SDF et des migrants ».

A partir de ce vendredi, les Parisiens pourront voter au choix parmi 435 projets à l'échelle des arrondissements, et 22 sur l'ensemble de Paris. Par exemple, pour un logiciel destiné à guider les aveugles dans la ville, capable de lire les affiches et les panneaux (coût évalué à 5 000€), pour la pose d'un nouveau revêtement permettant la récupération des eaux de pluie au square Alban-Satragne dans le X^e (50 000 €), pour la création d'un espace cuisine au centre d'hébergement d'urgence Baudricourt dans le XIII^e (76 000 €), ou pour un local dédié à la danse dans la cité Bonnier dans le XX^e : 20 jeunes filles de 8 à 16 ans se sont mobilisées pour faire exister ce lieu qui nécessite 1,4 M€.

Comme elles, de nombreux porteurs de projets seront réunis pour le lancement de l'opération ce samedi. Rendez-vous à la grande agora organisée à partir de 14 h 30, place de la Bataille-de-Stalingrad (XIX^e).

Comment voter ?

Quels que soient leur âge ou leur nationalité, tous les habitants de Paris peuvent participer au vote. Il y a deux façons de participer : soit en allant sur Internet, sur le site dédié www.budgetparticipatif.paris. Soit en glissant un bulletin papier dans une urne. Une centaine de boîtes, fixes ou mobiles, sont réparties dans la capitale.

Nouveauté cette année : pour encourager les votes, la Ville a mis en place un système de géolocalisation. En se connectant sur le site www.budgetparticipatif.paris depuis leur téléphone, les Parisiens peuvent géolocaliser l'urne physique la plus proche.

L'an dernier, deux tiers des 168 000 votants avaient choisi le bulletin papier, le tiers restant avait opté pour la voie digitale. Quel que soit le mode choisi, chaque participant peut voter au maximum pour 4 projets d'arrondissements et 4 projets à l'échelle de tout Paris. La clôture du scrutin est fixée au 23 septembre.

Charlotte Robinet

3 Après l'impôt à la source, Darmanin veut simplifier le recouvrement des cotisations



En déplacement jeudi à Chaumont, le ministre des Comptes publics, Gérald Darmanin a défendu le prélèvement à la source auprès de patrons de PME.

Le ministre de l'Action et des Comptes publics prévoit de fusionner toutes les cotisations légales et conventionnelles pour les entreprises qui adopteront le recouvrement simplifié via le Tese. Le dispositif sera ouvert à toutes les entreprises.

Deux jours après avoir obtenu le maintien du [prélèvement à la source](#), le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin effectuait, ce jeudi, à Chaumont (Haute-Marne), un déplacement à la saveur particulière. Comment sera pris en compte l'abattement pour frais kilométrique, fréquent en zone rurale ? Quel impact pour les indemnités des élus ? Quelle responsabilité pour les entrepreneurs ? Les questions se sont enchaînées, (presque) comme si de rien n'était.

Face aux inquiétudes persistantes des entrepreneurs, le ministre n'était pas venu les mains vides. Gérald Darmanin a déclaré qu'il proposerait au Parlement d'élargir [le Tese](#), le dispositif de déclaration simplifiée et de gestion de paie des Urssaf, à toutes les entreprises. « *Nous allons généraliser le Tese pour l'impôt sur le revenu* », a-t-il indiqué.

Le « Tese » élargi

Bercy avait déjà annoncé en août vouloir ouvrir ce service, jusqu'ici réservé aux cotisations, à l'impôt sur le revenu, mais il était limité aux entreprises de moins de 20 salariés. Cette extension évite une charge supplémentaire soudaine pour les sociétés qui viennent de franchir ce seuil, en passant de 19 à 21 salariés. Face au risque d'engorgement, le ministre a rappelé que ce service était adapté aux contraintes des petites entreprises. « *Une entreprise de 300 à 400 salariés n'a pas intérêt à le faire* », a-t-il indiqué.

Ce n'est pas tout. Bercy a également imaginé fusionner toutes les cotisations, légales et conventionnelles, pour les entreprises qui adoptent le Tese à horizon 2020. En clair, l'employeur n'aura à déclarer que le nombre d'heures effectuées par le salarié et le salaire horaire. Comme pour les particuliers employeurs avec le Cesu. Toutes les cotisations seront ensuite calculées par l'administration et réparties entre les différents organismes de collecte.

« Simplification de taille »

Le Tese permet déjà cette simplification du recouvrement pour les cotisations légales (assurance-chômage, maladie...), mais pas pour les cotisations liées aux conventions collectives, nombreuses chez les artisans et les commerçants notamment, comme la prévoyance, les complémentaires santé, les cotisations liées à l'accueil d'apprentis dans certaines branches... « *Cela va être un énorme travail d'épluchage des conventions collectives pour l'Acoss et les Urssaf. Mais pour les entreprises, c'est sûr que c'est une simplification de taille* », témoigne un représentant de l'U2P, l'organisation patronale qui représente les artisans, commerçants et professions libérales.

LES ECHOS – 07/09/2018

4 Loi Pacte : les députés veulent obliger les entreprises à publier les écarts de salaires



Mathieu Orphelin, député LREM, est co-auteur de l'amendement qui vise à faire publier annuellement les écarts de salaire dans les plus grandes entreprises.

Un amendement au projet de loi Pacte a été déposé par des députés de la majorité dans ce sens. Le ministre de l'Economie a dit ce jeudi qu'il était favorable sur le principe à davantage de transparence.

« *Tout le Pacte et rien que le Pacte* », disait, il y a encore quelques jours, [Olivia Grégoire](#), la présidente de la commission spéciale chargée d'examiner ce projet de loi à l'Assemblée. Finalement, quelques sujets annexes commencent déjà à venir se greffer sur le texte examiné en ce moment au Palais-Bourbon. S'il n'est pas question pour la présidente de la commission, pas plus que pour le ministre de l'Economie, d'accepter d'élargir [la loi Pacte](#) au travail le dimanche ou aux VTC, comme le souhaitaient certains députés LREM, la question des écarts de salaires dans l'entreprise, soulevée par l'aile gauche de la majorité, a réussi à s'imposer.

Rassurer l'aile gauche du parti

Bruno Le Maire a affirmé ce jeudi qu'il était favorable sur le principe, sans rentrer dans les détails de l'amendement. « *On doit faire preuve de transparence. Je considère que dans une entreprise, il est bon que les écarts salariaux ne soient pas trop importants pour garder de la cohésion* », a-t-il affirmé sur France 2.

C'est peu dire que le sujet n'enthousiasmait pas Bercy au départ, mais l'aile gauche de la majorité, dont fait partie Matthieu Orphelin, proche de Nicolas Hulot et co-auteur de l'amendement, a besoin d'être rassurée en cette rentrée compliquée par [la démission de du ministre de l'Ecologie](#). « *On ne peut pas dire 'non' à tout* », concède un poids lourd de la majorité. Manière de reconnaître qu'il a fallu faire quelques concessions sur le volet social pour garder la cohésion du groupe LREM.

Un engagement de campagne

L'obligation, telle que prévue dans l'amendement, serait cantonnée aux plus grandes entreprises (5.000 employés dans le monde ou 1.000 salariés en France) et consisterait à faire publier annuellement la rémunération du premier quartile et celle du troisième quartile, la rémunération moyenne, la rémunération médiane, ainsi que le ratio entre la rémunération la plus haute et la rémunération médiane, et le ratio entre la rémunération la plus haute et la plus basse. L'entreprise devrait justifier ces écarts de salaire d'année en année. Le dialogue va s'affiner avec le gouvernement, qui pourrait juger ces obligations trop nombreuses.

Les députés signataires rappellent qu'il s'agit d'un engagement de campagne d'Emmanuel Macron qui souhaitait faire « *publier par les grandes entreprises un ratio d'équité mesurant l'écart de rémunération entre le dirigeant et les salariés* ».

Pratiques anglo-saxonnes

C'est aussi une façon de rapprocher la France des pratiques anglo-saxonnes. Les entreprises cotées aux [Etats-Unis](#) ont publié pour la première fois en 2018 le ratio entre le salaire de leur dirigeant et celui de l'employé médian. De même, le Royaume-Uni vient de faire voter une obligation similaire qui entrera en vigueur l'an prochain.

En France, certaines règles existent déjà pour tenter de réduire les inégalités salariales. Les entreprises publiques ou majoritairement détenues par l'Etat doivent ainsi plafonner le salaire de leur dirigeant à [450.000 euros](#) annuels depuis 2012. C'était une promesse de François Hollande.

Pour les entreprises privées, la règle du « Say on Pay » a été renforcée en 2017 en rendant contraignant le vote de la rémunération des dirigeants par les actionnaires lors de l'[assemblée générale](#). Pour quel résultat ? Si l'Hexagone est meilleur élève en la matière que les Etats-Unis ou même l'Allemagne et l'Espagne, les écarts de salaires entre patrons et salariés restent plus importants chez nous que dans les pays scandinaves notamment.

Marie Bellan

LE FIGARO – 07/09/2018

5 Les femmes accèdent peu aux postes de direction



Si elles ont réussi à pénétrer les conseils d'administration, leur présence dans les instances de gouvernance fait toujours défaut.

En progrès, mais peut mieux faire. Preuve de l'utilité de la loi Copé-Zimmermann de 2011, qui fixait à 40 % [le nombre de femmes dans les conseils d'administration des grandes entreprises](#), leur part atteint aujourd'hui 42,5 % dans les conseils du CAC 40, selon le baromètre IFA-Ethics & Boards publié cet été. On compte désormais dans ces entreprises 211 administratrices pour 286 administrateurs, contre respectivement 157 et 367 en 2014. Au sein des conseils du SBF 120, elles sont même actuellement légèrement plus nombreuses: 43,3 % précisément versus 12,5 % il y a huit ans.

Une belle progression qui masque toutefois des disparités profondes. Ainsi, quand certaines femmes cumulent les mandats (et les jetons qui vont avec), d'autres peinent à intégrer les conseils d'administration. C'est précisément pour booster celles qui restent à la traîne que PWN Paris (Professional Women Network), réseau international de femmes cadres dirigeantes qui compte près de 900 membres en France, vient de lancer, en partenariat avec le Cercle Gouvernance et équilibre, «The Board Network». Cette initiative vise à mettre directement en relation des profils qualifiés et motivés avec des instances de gouvernance. «L'idée était de créer un environnement professionnel, bienveillant

et collaboratif pour mettre en relation des femmes en recherche de mandat avec des instances de gouvernance», indique Isabelle Lange, vice-présidente de PWN Paris.

Concrètement, le réseau a mis en place un comité de sélection qui évalue les compétences et la motivation des candidats. «The Board Network» compte à ce jour une soixantaine de personnes, dont deux hommes. L'idée? Lorsqu'un membre identifie un mandat pour lequel il n'est pas qualifié, il en informe le réseau.

Coup de pouce politique

Une initiative, parmi d'autres, qui doit permettre également à ce que les femmes administratrices soient désignées à l'avenir à la tête des comités spéciaux (audit, risques, rémunérations, nominations), des postes aujourd'hui trustés par des hommes. Et qui doit aussi faciliter leur présence dans les instances dirigeantes, avec une fonction exécutive, des grandes entreprises. Au sein du SBF 120, trois sont présidentes de conseil et six présidentes de directoire ou directrices générales.

«Depuis deux ans, on a l'impression que cette entrée des femmes dans les conseils d'administration n'a pas eu d'impact sur les nominations dans les conseils exécutifs, constate Agnès Arcier, la présidente de la Fédération des femmes administrateurs (FFA). L'effet d'entraînement ne va pas venir spontanément, il faudrait que des dispositions soient prises, pour aller dans le sens d'une gouvernance plus moderne.»

Même sentiment d'Isabelle Lange pour qui «les politiques ont un rôle à jouer». Et la vice-présidente de PWN Paris de préciser qu'ils «n'ont évidemment pas à faire d'ingérence dans les nominations des comex mais peuvent mettre en œuvre des mesures incitatives». Des mesures comme celles poussées par [Coralie Dubost](#), députée LaREM de l'Hérault et rapporteur des chapitres III et IV du projet de la loi Pacte à l'Assemblée, qui va déposer des amendements pour appliquer un dispositif, qui n'existe pas aujourd'hui, de non-discrimination aux nominations dans des fonctions exécutives.

Coralie Dubost, députée LaREM de l'Hérault, rapporteure du projet de loi Pacte : «Les entreprises doivent mettre en place des critères pour les nominations» //

<http://premium.lefigaro.fr/societes/2018/09/06/20005-20180906ARTFIG00250-coralie-dubost-les-entreprises-doivent-mettre-en-place-des-criteres-pour-les-nominations.php>

Corinne Caillaud

::: ENTREPRISES

LE FIGARO – 07/09/2018

6 La SNCF fait exploser la dette de la France



VIDÉO - La requalification en administration de SNCF Réseau, imposée par l'Europe, fait grimper le taux d'endettement public à hauteur de 98,5 % du PIB fin 2017.

Si même Eurostat s'y met... Les comptables européens ont un peu plus assombri la rentrée, déjà très noire, d'Emmanuel Macron. À la suite de leurs décisions sur [la dette de SNCF Réseau](#) et sur [la recapitalisation d'Orano \(ex-Areva\)](#), l'Insee a dû revoir à la hausse les niveaux de dette et de déficit publics pour 2016 et 2017. Le déficit est désormais plus élevé de 0,1 point, à 3,5 % en 2016 et 2,7 % en 2017. Le niveau de dette sur PIB s'accroît de son côté de 1,6 point en 2016, pour atteindre 98,2 %, et de 1,7 point en 2017, à 98,5 %.

L'exécutif est resté placide devant la nouvelle. Il s'agit certes du passé, de chiffres qui concernent essentiellement l'ère Hollande. La forte croissance de la fin 2017 a par ailleurs donné au pays des marges de manœuvre inespérées pour affronter une mauvaise nouvelle sur le volet du déficit. De facto, sa réévaluation de 2,6 % à 2,7 % fin 2017 ne change pas la donne pour Paris, qui reste certes avant-dernier européen, mais dans les clous des traités! Au final, cette dégradation pourrait même paraître salutaire en offrant au gouvernement une base de comparaison plus flatteuse pour les prochains budgets.

Bercy sûr de son bon droit

Mais dans le fond, elle illustre surtout une tendance inquiétante pour la France: l'augmentation récente des frictions entre l'agence de statistique de l'Union européenne, Eurostat, et son correspondant domestique, l'Insee. Des divergences qui fragilisent les anticipations des technos du ministère des Finances et, par ricochet, leur crédibilité. Sur Orano, Bercy, appuyé par l'Insee, était ainsi sûr de son bon droit. Mais «les échanges intervenus entre l'Insee et Eurostat depuis la fin avril n'ont pas permis d'arriver à un diagnostic partagé», pointe l'institut français, qui a dû se ranger à l'avis de son «patron» européen.

Le traitement des pertes de la SNCF surprend également. La France tablait sur un reclassement en 2019, suivant la règle européenne qu'une entreprise qui dépend à plus de 50 % des financements publics doit être requalifiée en administration et sa dette intégrée aux comptes de l'État. Selon les comptes du groupe, les recettes de SNCF Réseau - qui proviennent des péages payés par les opérateurs - représentaient 52 % de l'ensemble des revenus du groupe en 2017. Las, «Eurostat a encouragé l'ensemble des pays européens à plutôt retenir des hypothèses hautes quant au calcul de la consommation de capital fixe», ou la dépense d'investissement, indique l'Insee.

Cette nouvelle modalité a immédiatement fait basculer la part des recettes marchandes sous la barre des 50 % des revenus dès 2016. D'où la nécessité pour l'État de reprendre la dette de la SNCF à partir de cette année-là. Avec, au final, la dégradation du ratio français de dette sur PIB qui a atteint, fin 2017, le chiffre astronomique de 98,5 %.

«Cela nous renforce dans notre objectif de faire baisser la dette», commente-t-on à Bercy. Bruno Le Maire a bien sûr à cœur de ne pas devenir le ministre des 100 % de dette, une étiquette difficile à porter quand on vient de la droite. Sur le papier, grâce à la faiblesse des taux d'intérêt, le gouvernement devrait éviter, du moins à court terme, de franchir ce palier essentiellement symbolique, car sans conséquence économique particulière. Reste que cette dégradation va donner du grain à moudre à ceux qui, à la Commission européenne, estiment que la France de Macron renoue avec ses vieux démons. Objectifs de finances publiques sur le quinquennat envoyés en avril revus à la baisse, ambitions très modestes en termes d'économies structurelles dans le cadre du budget 2019... La passe d'armes entre Paris et Bruxelles ne fait peut-être que commencer...

Vidéo : <http://premium.lefigaro.fr/conjoncture/2018/09/06/20002-20180906ARTFIG00285-la-sncf-fait-exploser-la-dette-de-la-france.php>

La dette française a dépassé début 2017 les... 100% du PIB //

<http://premium.lefigaro.fr/conjoncture/2018/09/06/20002-20180906ARTFIG00231-la-dette-francaise-a-depasse-debut-2017-les8230-100-du-pib.php>

Anne de Guigné

7 Immobilier: la fête est finie



Après une année 2017 record, le marché du logement se stabilise et risque de moins soutenir la croissance

Dans le logement ancien, les prix grimpent moins vite. Dans le neuf, les commandes ralentissent avec la baisse des subventions publiques. La contribution de la construction à la croissance risque de baisser, au moment où la conjoncture déçoit.

Ils sont difficiles à apercevoir, tellement on part de haut. Et pourtant, les premiers signes de stabilisation du marché immobilier français apparaissent çà et là, suggérant la fin du cycle. Les prix dans l'ancien grimpent moins vite, les banques ne baissent plus leurs taux et accordent moins de crédits, moins de logements neufs sont autorisés, mis en chantiers et construits... et les entreprises du bâtiment se rongent les ongles. Plutôt inquiétant pour la croissance, puisque c'est un moteur important qui commence à lui faire défaut. Au moment où [le gouvernement diminue ses subventions au logement](#).

Depuis quelques années, le marché se redressait grâce à la faiblesse des taux de crédit immobilier et à la lente reprise du marché du travail. Jusqu'à atteindre un pic en 2017, année de tous les records. Mais à force de surfer la vague, on ne voit pas que la plage approche. Durant le deuxième trimestre, les prix des logements anciens ont augmenté de façon moins soutenue qu'entre janvier et mars, selon les données provisoires de l'Insee publiées jeudi. Entre juin et août, le nombre de compromis de vente signés dans l'ancien a baissé de 15 % par rapport à l'année précédente, a calculé le site de mise en relations entre particuliers PAP. Les notaires parisiens le confirment, la tendance baissière se prolongera à l'automne : moindre hausse des prix et moindre demande en Île-de-France.

Pouvoir d'achat. Parallèlement à cette stabilisation des prix, les ménages ont moins de pouvoir d'achat immobilier. Le nombre de prêts accordés par les banques recule. Alors que les taux de crédit baissaient de 1 point de base chaque mois depuis un an, ils se sont stabilisés depuis juin dernier, d'après l'observatoire CSA Crédit logement d'août 2018. « Au-delà des traditionnels effets saisonniers, il semble bien que la hausse des prix ne soit plus compensée par la baisse des taux, d'où un ralentissement du marché » explique Corinne Jolly, présidente de PAP. « Cette moindre hausse des prix, certes relative, confirme la tendance : certains acquéreurs, malgré les conditions de crédit favorables, ne peuvent plus suivre ». L'Insee observe d'ailleurs que l'investissement en logement des ménages tend à se stabiliser après deux années de fort rattrapage. Et ensuite ? Avec la reprise de l'inflation ces derniers mois, « la probabilité d'un ajustement à la hausse des taux des crédits ne fait que se renforcer », selon l'observatoire CSA Crédit logement.

Dans le neuf, le grippage est encore plus marqué, avec un retournement du marché. Différents types de clientèle manquent au rendez-vous : les [primo accédants pour construire leur maison individuelle](#) (ils avaient dopé le marché en 2017), les bailleurs sociaux pour construire ou acheter des logements HLM, les investisseurs en Pinel... L'une des raisons est [la révision à la baisse de dispositifs de soutien public à](#)

[destination de ces trois catégories d'acteurs](#). L'autre raison est le coup de froid sur la croissance en début d'année, la baisse de pouvoir d'achat des ménages, la reprise de l'inflation... « Il est clair que les incertitudes sur l'avenir ont pesé sur les ménages », tranche Jacques Chanut, président de la Fédération française du bâtiment (FFB). Bref, selon l'agence de notation Standard and Poor's, un « atterrissage en douceur » du marché immobilier français se dessine, encouragé par la détérioration de l'accessibilité au logement pour les particuliers et par le resserrement monétaire en Europe en 2019.

Ce freinage n'est pas sans conséquence pour la croissance. Ce que le ministère du développement durable désigne comme la « production de service de logement », à savoir les loyers réels versés par les locataires et les loyers correspondant à la consommation de service de logement des propriétaires, est passée de 7,4 % du PIB en 1985 à 11,2 % en 2017. Quant au secteur de la construction, gros pourvoyeur d'emplois, il avait significativement contribué au bond du PIB tricolore en 2017.

Emploi. Certes, [l'immobilier non-résidentiel se porte très bien](#), mais cela ne suffira pas à compenser la baisse côté logement. « Il y a un décrochage à venir pour le bâtiment », redoute Jacques Chanut à la FFB. Pour l'heure, les entreprises travaillent encore sur les contrats passés l'année dernière. Mais la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (Capeb) observe déjà un léger ralentissement au niveau de l'emploi salarié dans l'artisanat du BTP. Interrogés par l'Insee, les chefs d'entreprise du bâtiment sont moins optimistes, ceux des travaux publics remarquent que leurs carnets de commandes sont moins garnis. « On est allés très haut et très vite, alors qu'on parlait de bas, il y a un phénomène de saturation », estime Patrick Liébus, président de la Capeb. Les professionnels doivent aussi composer avec une pression sur leurs marges due à la hausse des coûts des matières premières et des salaires.

Alexandra François-Cuxac, présidente de la Fédération des promoteurs immobiliers (FPI), se veut néanmoins encore optimiste. « L'année 2018 ne sera pas forcément moins bonne que l'année 2017, assure-t-elle. La demande reste importante, l'activité est soutenue. Le secteur regorge de souplesse. Je m'alarmerai peut-être quand on aura les chiffres de l'année entière, si le gouvernement ne donnait pas de signaux positifs à l'endroit des investisseurs et des ménages, et si la réforme du secteur HLM devait prendre beaucoup de temps. Les bailleurs comme les promoteurs ont intérêt à ce que les logements sortent de terre, c'est de l'emploi, de la richesse économique ». Là est tout l'enjeu.

8 Laurent Goyard (FOPH): «Les bailleurs HLM réduisent leurs investissements»

// <https://www.lopinion.fr/edition/economie/laurent-goyard-foph-bailleurs-hlm-reduisent-leurs-investissements-161264>

9 La mairie de Paris relance sa chasse aux locations Airbnb

<https://www.lopinion.fr/edition/economie/mairie-paris-relance-chasse-aux-locations-airbnb-161259>

[Jade Grandin de l'Eprevier](#)

::: SOCIAL

LE MONDE – 07/09/2018

10 Muriel Pénicaud : « La réduction de la dette de l'assurance-chômage est

une condition de viabilité de l'Unédic »



La ministre du travail évoque dans un entretien au « Monde » les discussions en cours avec les partenaires sociaux et assure qu'elle n'est « attachée à aucune piste en particulier » pour rééquilibrer les comptes de l'assurance-chômage.

Muriel Pénicaud est ministre du travail. Elle revient pour *Le Monde* sur les réformes sociales qui ont jalonné les seize premiers mois du quinquennat Macron.

Les rencontres bilatérales entre le gouvernement et les partenaires sociaux se sont achevées mercredi 5 septembre. Quel bilan en tirez-vous ?

Trois thématiques ont été abordées : la négociation d'une nouvelle convention Unédic sur les règles de l'assurance-chômage, la santé au travail et les indemnités journalières versées en cas d'arrêt maladie.

Nous avons également demandé aux organisations patronales et syndicales quels étaient les autres sujets qui leur paraissaient devoir être inscrits à l'agenda social. Un point émerge, d'ores et déjà : l'impact de la révolution numérique et de la transition écologique sur le contenu des métiers et les formes d'organisation du travail. Il s'agit d'avoir un débat approfondi, au plan national. C'est un sujet qui sera aussi à l'agenda international, notamment du G7, en 2019.

Nous poursuivons notre projet de transformation avec l'acte 3, après les actes 1 et 2 : les ordonnances travail et la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Il s'agit de créer les conditions d'un changement culturel, qui fait confiance au dialogue social sur le terrain, qui croit dans le potentiel de développement de chacune et de chacun et qui s'appuie sur l'intelligence collective pour un projet de société centré sur le travail, l'éducation et la formation.

Qu'en est-il de l'assurance-chômage ?

L'objectif est clair : mettre en place une assurance-chômage qui n'enferme plus les personnes dans la précarité et incite davantage à la reprise d'un emploi durable. Certaines règles encouragent aujourd'hui un recours, que nous estimons excessif, au contrat à durée déterminée (CDD) et à l'intérim. Il faut régler ça.

Nous engageons une démarche en vue de parvenir à un diagnostic partagé, ça ne veut pas dire pour autant que tout le monde sera d'accord sur les solutions. Les organisations patronales et syndicales ont proposé de tenir trois réunions, du 7 au 12 septembre, pour parler de couverture chômage, de soutenabilité financière et des rapports entre solidarité [*qui relève de l'Etat*] et assurance [*qui incombe aux partenaires sociaux*]. Nous discuterons ensuite du document de cadrage fixant les grandes lignes de la négociation, que nous enverrons donc, après concertation, autour du 20 septembre.

Certains ont manifesté leurs doutes quant à leur réelle marge de manœuvre et à la possibilité d'arriver à un accord. Craignez-vous qu'il manque des protagonistes autour de la table ?

Il y a une précaution à prendre de ce point de vue-là. C'est vrai que si le document précisait les solutions auxquelles ils doivent aboutir, alors il n'y aurait pas vraiment de marges de négociation. Par ailleurs, certains se sont exprimés et ils ne sont pas tous d'accord entre eux. Mais il ne faut jamais préjuger du

résultat d'une négociation. Les partenaires sociaux ont déjà montré leur capacité à discuter sur ce sujet. Je fais le pari que la négociation est possible, mais c'est entre leurs mains.

Plusieurs syndicats estiment que le problème a été déjà abordé et traité dans la convention Unedic de 2017...

Ils ne nous ont pas tenu ce propos durant les bilatérales. Tout le monde souhaite cette phase de diagnostic car le régime, à l'heure actuelle, engendre clairement des effets indésirables sur la reprise d'emploi durable. Il y a un autre sujet, celui de l'articulation entre système d'assurance et système de solidarité. Le premier indemnise les chômeurs pendant les deux premières années (trois pour les seniors). A l'issue de cette période, ils basculent dans le second, en percevant l'allocation de solidarité spécifique [ASS]. Il faut discuter de l'articulation entre les deux.

La baisse des indemnités est-elle un objectif du gouvernement ?

Non. Le retour à l'activité durable est la raison première de ces négociations, mais ce serait irresponsable de fermer les yeux sur la dette accumulée de l'Unedic : 35 milliards d'euros, soit l'équivalent d'un an de cotisations. La réduction progressive de cet endettement est une condition de viabilité de l'Unedic, et nous allons discuter avec les partenaires sociaux des voies et moyens pour le faire.

Etes-vous attachée à la piste de la dégressivité des allocations ?

Je ne suis attachée à aucune piste en particulier. Ce ne serait pas sérieux d'avoir des idées déjà arrêtées avant même de dresser un diagnostic partagé. La dégressivité n'a pas été évoquée par le gouvernement, mais par un député [Aurélien Taché, *La République en marche*, Val-d'Oise], et nous n'avons pas vocation à rejeter ou à avaliser un outil à l'avance. Les partenaires sociaux nous reprocheraient de préjuger de ce qu'ils veulent faire. Le principal est que les outils permettent un retour durable à l'emploi.

Il y a pourtant un objectif précis d'économie qui sera explicite ?

Il y aura dans la lettre de cadrage un élément sur le désendettement. Le document fixera un objectif. Le débat portera sur le niveau et la rapidité de ce désendettement. Les systèmes d'assurance-chômage en période de récession ou de croissance ne peuvent pas être conçus de la même façon et c'est logique qu'il y ait un désendettement accéléré aujourd'hui.

Vous avez parlé d'articuler solidarité et assurance-chômage, cela signifie-t-il que le coût de l'ASS, versée aux chômeurs en fin de droits, va désormais peser sur le régime d'assurance-chômage ?

Aujourd'hui, l'ASS n'est pas soumise aux partenaires sociaux. Or, c'est bien parce que les chômeurs de longue durée ont travaillé à un moment qu'ils ont droit à cette allocation. C'est donc logique de mettre le sujet sur la table des syndicats et du patronat.

L'ASS pourrait-elle disparaître ?

On ne raisonne pas en ces termes-là. Si, dans leur réflexion, les partenaires sociaux estiment qu'il faut deux étages, un pour les premières années sans emploi et un autre pour le chômage de longue durée, il y aura forcément une incidence sur l'ASS. On ne peut pas cumuler deux choses à la fois.

Que comptez-vous faire en matière de santé au travail ?

Tous les partenaires sociaux s'accordent à reconnaître que le sujet n'est pas suffisamment pris en considération, au regard de son ampleur. Aujourd'hui, il y a 625 000 accidents du travail par an. Le phénomène se réduit, assez lentement, mais il demeure élevé, comparé aux niveaux relevés chez nos voisins. Il y a par ailleurs 48 730 personnes nouvelles qui sont reconnues, chaque année, comme ayant

une maladie professionnelle ; pour 87 % d'entre elles, c'est lié à des troubles musculosquelettiques. Franchement, on peut mieux faire.

Notre priorité est la prévention, domaine dans lequel nous ne sommes pas assez bons. Le dispositif est assez illisible et couvre mal les TPE-PME [*très petites entreprises et petites et moyennes entreprises*]. Le sujet doit donc être étudié, ce qui nous a amenés à commander deux rapports : l'un sur la prévention des risques professionnels, l'autre sur les risques chimiques. Reste maintenant à savoir quelles conséquences on en tire.

Le dossier de la médecine du travail pourra également être traité. Certains responsables syndicaux souhaitent aussi que soit abordée la question de la qualité de vie au travail.

Comment comptez-vous procéder ?

Nous discuterons de la méthode avec les partenaires d'ici à la première quinzaine d'octobre, car plusieurs options sont possibles, mais une chose est sûre, il faut se retrousser les manches car sur ces sujets, la justice sociale et la performance économique vont de pair.

Quoi qu'il en soit, nous pensons travailler sur le fond de ces questions jusqu'en janvier ou février 2019. Il y aura forcément des mesures législatives à prendre : un projet de loi devrait être présenté au printemps ou au début de l'été 2019.

Un an après leur publication, quel bilan tirez-vous des ordonnances réécrivant le code du travail ?

Nous venons de recevoir les premiers chiffres sur l'application des mesures, depuis janvier jusqu'au début de cet été. Ils livrent un aperçu qui est forcément partiel, ne serait-ce que parce que les entreprises ont jusqu'au 1^{er} janvier 2020 pour regrouper leurs instances représentatives du personnel [*IRP*] dans le comité social et économique [*CSE*] ou dans le conseil d'entreprise [*CE*].

Les premiers signaux sont encourageants. Le changement culturel, qui nous fait passer d'un droit social administré d'en haut à un droit coconstruit sur le terrain par le dialogue social, est en train de prendre. Près de 9 000 CSE ont été créés en six mois, ils représentent plusieurs centaines de milliers de salariés. Le nombre d'élus du personnel a baissé mais le volume d'heures de délégation, lui, est resté stable.

Dans les PME, les choses bougent aussi, alors qu'il n'y avait rien, jusqu'alors : 364 accords ont été conclus par consultation directe du personnel dans les sociétés employant moins de vingt personnes, en vertu d'une disposition nouvelle inscrite dans les ordonnances. Dans les entreprises de vingt à cinquante salariés, où le nombre d'accord était très faible, un déclic s'est également produit : 584 accords ont été signés par des représentants du personnel.

Des employeurs peuvent désormais négocier alors qu'ils n'en avaient pas la possibilité auparavant. C'est la preuve qu'il se passe quelque chose et que la procédure mise en place dans les ordonnances marche.

Comparés au nombre d'entreprises implantées en France (plus de trois millions), ces chiffres peuvent paraître bien faibles...

C'est un début, mais tous les signaux vont dans le même sens : les salariés, leurs représentants et les entreprises sont en train de s'approprier les dispositifs des ordonnances. Quand vous cherchez à impulser des changements culturels profonds, ce sont les premiers signaux qu'il convient de regarder. On est au début de l'histoire.

Pour plusieurs responsables syndicaux, les études publiées en juin par France Stratégie sur la perception des ordonnances dans les entreprises prouvent que le dialogue social ne s'est pas tellement revivifié. Qu'en pensez-vous ?

Les deux textes que j'ai portés [*les ordonnances en 2017 et la loi « avenir professionnel », cette année*] ont créé les conditions d'un changement culturel. Il est normal que ces transformations débutent à bas bruit, de façon peu spectaculaire. J'ajoute que le climat a déjà commencé à changer, grâce aux ordonnances : les enquêtes montrent que les dirigeants de TPE-PME n'ont plus peur d'embaucher.

Les textes étaient censés fluidifier le marché du travail et favoriser l'embauche mais le chômage a stagné au premier semestre...

En 2017, nous avons créé 287 000 emplois nets (c'est-à-dire déduction faite des destructions de postes), ce qui n'était pas arrivé depuis vingt ans ; cette année, la tendance se situe autour de 180 000, ce qui est très au-dessus de la moyenne des dix dernières années.

Les recrutements en contrat à durée indéterminée (CDI) repartent à la hausse dans plusieurs secteurs. L'amélioration est tangible, autant en termes quantitatifs que qualitatifs.

Subsiste la question des difficultés auxquelles font face des entreprises pour trouver de la main-d'œuvre. Notre approche pour combattre le chômage est systémique ; les ordonnances ont permis de redonner confiance, la loi « avenir professionnel » traite de la question des compétences en modifiant en profondeur l'apprentissage.

Le gouvernement a-t-il toujours l'intention de faire peser le coût des arrêts maladies de courte durée sur les entreprises ?

Le premier ministre [*Edouard Philippe*] a dit qu'il n'était pas question de procéder à un transfert brutal du coût sur les salariés ou sur les entreprises. Mais cela ne dispense pas de traiter le sujet : les indemnités journalières (IJ) liées aux arrêts de travail représentent une dépense de 10 milliards d'euros par an et augmentent de 4 % chaque année.

Un tel dérapage ne peut pas continuer, car il grève les marges de manœuvre pour améliorer le système de soins, et notamment l'hôpital. Nous allons faire un diagnostic afin de bien cerner les contours du problème.

Qu'avez-vous pensé de la démission de Nicolas Hulot ?

Il a pris une décision individuelle qui lui appartient face à une équation personnelle devenue, semble-t-il, insoluble pour lui. Ce dont je suis certaine, c'est que ça ne va pas affaiblir la volonté du gouvernement pour avancer sur les sujets environnementaux.

Le changement de cap attendu ne semble pas à l'ordre du jour...

Nous sommes tous engagés sur le programme sur lequel le président a été élu. Il faut garder une vision de long terme, tenir le cap et, en même temps, prendre en compte la réalité pour savoir à quelle vitesse et par quel chemin on y arrive. Mais changer de cap pour changer de cap n'aurait pas de sens.

La critique qui veut que le gouvernement ne fasse pas assez de social est donc infondée selon vous ?

J'ai la chance d'être à la tête d'un ministère au carrefour du social et de l'économique, ce qui est au cœur de mon engagement depuis quarante ans. Quand on permet aux personnes de se former, c'est de l'investissement dans le social. Quand on aide deux millions de chômeurs à retrouver un emploi, grâce au plan d'investissement dans les compétences, c'est du social. Quand on s'apprête à annoncer le plan de lutte contre la pauvreté, c'est aussi du social.

Le social ne se réduit pas à distribuer de l'argent ; c'est aussi et surtout donner un espoir concret à chacun de s'en tirer et de s'élever, en ne laissant personne sur le bord du chemin. La meilleure aide, c'est celle qui vous permet de ne plus avoir besoin d'aide.

Benalla, Hulot, la retenue à la source de l'impôt sur le revenu... Les polémiques s'enchaînent, le quinquennat est entré dans une phase plus difficile ?

Il y a des vagues plus hautes que d'autres, c'est le propre de la navigation en haute mer. Sur le prélèvement à la source, c'est de la bonne gestion que sur des réformes qui touchent de très nombreux Français, le président de la République vérifie non seulement que le principe est bon mais l'exécution aussi.

Le dire, c'est de la transparence, c'est moderne. C'est une des marques de fabrique de ce gouvernement. Une réforme n'a de sens que si elle est applicable sur le terrain.

Par [Sarah Belouezzane](#) et [Bertrand Bissuel](#)

LES ECHOS – 07/09/2018

11 Formation : coup d'envoi à la restructuration des organismes paritaires



La réforme Pénicaud rebat complètement les cartes entre les organismes paritaires chargés de collecter les fonds de la formation.

Les branches professionnelles vont se répartir au 1er janvier dans onze opérateurs de compétences et non plus vingt comme actuellement. Ces organismes sont appelés à jouer un rôle pivot pour l'apprentissage et l'anticipation des compétences.

Le petit monde de la formation professionnelle s'apprête à vivre une fin d'année... studieuse. Reprenant les conclusions d'un rapport qu'elle avait commandé, Muriel Pénicaud a donné ce jeudi le coup d'envoi à un mouvement de consolidation majeur des organismes chargés de la collecte des fonds des entreprises, plus connus par leur acronyme OPCA. Agriculture et transformation alimentaire, industrie, construction... toutes les entreprises, via leurs branches, vont être réparties **à compter du 1er janvier** prochain dans onze ensembles cohérents. Soit une réduction de **près de moitié par rapport au 20 OPCA actuels** !

Cette consolidation est le dernier avatar d'une série de restructurations depuis la création des fonds d'assurance formation avec la loi Delors de 1971. Ce texte avait fixé deux principes clefs : mutualisation des contributions des entreprises au sein d'organismes attachés aux branches et gestion par les syndicats et le patronat de ces organismes. Les années passant, le paysage est devenu plus complexe, et n'a pas échappé à des dérives, aux arrangements ou à des questions de pouvoirs ou d'ego. Souvent à tort, mais parfois à raison, il est devenu le bouc émissaire des limites de la formation professionnelle à la française.

Trois missions essentielles

Avec la loi « Avenir professionnel », qui sera promulguée ce vendredi, le ministère du Travail appuie sur le bouton « reset ». La mission historique de collecte est transférée aux Urssaf. Les OPCA doivent laisser la place à des opérateurs de compétences, ou OPCO. Le nombre de missions qui leur sont assignées est réduit à trois, ce qui n'enlève rien à leur importance : financement de l'apprentissage, anticipation des compétences et appui aux TPE/PME.

Pour l'aider dans ce travail de rationalisation, Muriel Pénicaud a commandé un rapport à Jean-Marie Marx, le président du Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles et à René Bagorski, celui de l'Association française pour la réflexion sur la formation. Leur scénario est censé mettre fin aux incohérences actuelles. Les banques sont réparties dans cinq OPCO différents. Les industries dans trois, voire quatre si l'on considère l'agroalimentaire. Propreté et transports font OPCO commun...

L'enjeu de la cohérence

« L'enjeu principal porte sur la cohérence des compétences et des métiers », insiste Jean-Marie Marx. « Notre travail, conformément à la lettre de mission qui nous a été adressée, n'était pas de partir des OPCO mais de définir des champs cohérents », abonde René Bagorski. « Cette exigence de cohérence que requièrent les nouvelles missions des OPCO a présidé aux propositions du rapport, comme elle présidera aux décisions d'agrément des opérateurs de compétences, qui seront prises au plus tard le 1^{er} avril 2019 », a déclaré Muriel Pénicaud.

Cette logique s'applique à l'industrie, à la santé ou à la culture et aux médias, prolongeant des regroupements déjà opérés. Elle est complétée par une logique de filière (donneurs d'ordres, sous-traitants) mais aussi « de grands enjeux de société et de transformation », ce que le rapport présente comme une « innovation dans le champ de la formation professionnelle ». A titre d'exemple, les transformations de la mobilité et de la logistique « bouleversent les secteurs des transports et des services automobiles ». Le découpage retenu doit aussi favoriser les parcours des salariés entre les différents secteurs couverts par un opérateur de compétences.

Le scénario retenu laisse quelques ouvertures puisque quelques secteurs peuvent rejoindre tel ou tel OPCO sans nuire à leur cohérence. C'est le cas par exemple du commerce de gros (mobilité ou commerce) ou des mutuelles (services financiers ou cohésion sociale).

Formation : les branches professionnelles à l'heure du choix // <https://www.lesechos.fr/economie-france/social/0302216281080-formation-les-branches-professionnelles-a-lheure-du-choix-2202987.php>

Alain Ruello

::: POLITIQUE

LE MONDE – 07/09/2018

12 Macron et les territoires, la guerre larvée



Après l'échec cet été de la conférence nationale, le dialogue reprend avec les trois associations d'élus.

La dernière conférence nationale des territoires (CNT), le 12 juillet, avait sanctionné un sévère échec pour le gouvernement. Boycottée par les trois principales associations d'élus locaux – l'Association des maires de France (AMF), l'Assemblée des départements de France (ADF) et Régions de France –, elle s'était finalement résumée à un simple colloque au cours duquel le premier ministre, Edouard Philippe, avait délivré un discours sans passion ni perspectives. Un an après la première CNT lancée par Emmanuel Macron, lors de laquelle le président de la République avait plaidé pour un « pacte girondin », le dialogue entre l'exécutif et les élus locaux tournait court.

Une situation dont chacun s'accorde à reconnaître qu'elle ne peut s'éterniser. Trop de dossiers sensibles sont sur la table pour se murer dans une guerre de position. Pendant l'été, les contacts n'ont pas été totalement rompus. « *Tout le monde veut préparer la paix*, estime un des principaux acteurs du dossier. *Sauf que ce n'est pas à n'importe quel prix.* » Les trois grandes associations semblent avoir fait leur adage « *si vis pacem, para bellum* » (« si tu veux la paix, prépare la guerre »). Elles fourbissent leurs armes dans la perspective d'une nouvelle démonstration commune sur le thème de la défense des libertés locales, à laquelle s'associera également le président du Sénat, Gérard Larcher, le 26 septembre, à la veille du congrès des régions qui se tiendra à Marseille. Une première étape avant le congrès des départements début novembre et celui des maires du 19 au 21 novembre.

Rupture sur le plan humain

Avant ces échéances, de discrètes approches ont été menées pour tenter, si ce n'est d'aplanir les sujets de contentieux, au moins d'amorcer la pompe. Le président des Régions de France, Hervé Morin, a rencontré, mardi 4 septembre, Place Beauvau, Gérard Collomb. Le ministre de l'intérieur a également reçu ou va recevoir les présidents des autres associations. Quant à Dominique Bussereau, le président de l'ADF, il enchaînait mercredi deux entretiens en tête à tête avec M. Philippe à Matignon en début d'après-midi puis avec M. Macron à l'Élysée.

Le cas de l'ADF est le plus compliqué à régler. D'abord parce que les départements sont confrontés à de réelles difficultés. Ensuite parce qu'il s'est produit une véritable rupture sur le plan humain lorsque les départements ont décidé, le 20 juin, de rejeter les contrats de maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement. Le premier ministre, qui s'était engagé auprès d'eux tant sur le dossier des mineurs non accompagnés (MNA) que sur celui des allocations individuelles de solidarités (AIS), deux charges qui grèvent lourdement le budget des départements, a mal digéré ce qu'il a pris comme une trahison. Il considère que le président de l'ADF n'a pas été « réglé » et cet épisode a laissé des traces.

M. Bussereau reconnaît qu'il vaudrait mieux aborder cette rentrée sur de nouvelles bases. Mais il pose ses conditions : « *Qu'on ne vienne pas nous dire qu'on va nous piquer le foncier* [la part de la taxe sur le foncier bâti perçue par les départements pourrait être transférée vers les communes]. *Qu'il n'y ait pas une nouvelle offensive des métropoles au détriment des départements. Et nous serons très attentifs à l'avenir des départements d'Ile-de-France. Enfin, que le gouvernement nous fasse de nouvelles propositions sur les AIS et sur les MNA, qui sont en train de prendre une proportion alarmante depuis l'été. Nous souhaitons rediscuter de cette question.* » En clair, tous les sujets qui fâchent sont toujours sur la table. « *On a le mois de septembre pour pacifier le climat* », ponctue le président de l'ADF.

Méfiances réciproques

L'exécutif, de son côté, semble avoir entendu la demande récurrente des associations d'élus d'avoir enfin un ministre qui soit leur interlocuteur désigné. « *Et qui ait suffisamment de poids* », ajoute M. Morin. Le président de la République et le premier ministre ont demandé à Jacqueline Gourault, la ministre auprès du ministre de l'intérieur, de conduire le dialogue avec les collectivités.

Pour avancer sur les dossiers, il va cependant falloir surmonter les méfiances réciproques. Du côté de l'exécutif, on déplore que les postures politiques aient parasité le fonctionnement de la conférence des territoires. Au sortir d'un été politiquement délicat pour M. Macron et son gouvernement, certains pourraient être tentés d'enfoncer une nouvelle banderille. Cette position, cependant, est loin de rallier l'unanimité. Pour la plupart des responsables d'exécutifs locaux, il importe à présent de sortir de l'immobilisme.

Pour M. Morin, l'exécutif fait fausse route. « *Nous continuons à faire passer le message que les présidents de collectivité ne sont pas dans la posture politique et dans l'hostilité. Par nature, ils cherchent plutôt le consensus et le rassemblement*, assure le président de la région Normandie. *Mais à Matignon et à l'Élysée, ils pensent que nous ne sommes que dans le combat politique.* »

Au sortir de son entretien avec M. Collomb, il espère que le ministre de l'intérieur saura faire passer le message. Mais il ne cache pas son scepticisme. « *Depuis juillet, il n'y a pas eu le moindre geste*, peste M. Morin. *Avec un président de la République qui centralise tout, le système est totalement thrombosé.* »

Du côté de l'AMF, le premier vice-président, André Laignel, estime que, « *si le gouvernement reste sur sa position actuelle, il n'y a aucune possibilité de dialogue* ». « *Tout ce que nous avons dénoncé il y a un an est en cours d'amplification*, accuse le maire (PS) d'Issoudun, qui vient d'être chargé par Olivier Faure de la stratégie de son parti pour les élections municipales de 2020. *Les signaux que nous avons sur le plan budgétaire sont tout à fait négatifs. Comment voudriez-vous, dans ces conditions, que nous donnions le sentiment de faire ami-ami ?* »

La partie semble loin d'être gagnée pour parvenir à restaurer les conditions du dialogue. Dans ce contexte, le gouvernement entend balayer, avec chaque niveau de collectivité, les chantiers qui peuvent être mis en œuvre et sur lesquels il est possible d'avancer sans que ce soit nécessairement du ressort de la CNT, à l'heure actuelle paralysée. Il souhaiterait cependant pouvoir relancer celle-ci et rétablir une instance de dialogue sur la fiscalité fin octobre, début novembre, compte tenu de la question pendante de la taxe d'habitation, pour arriver à tenir une CNT fin décembre. Mais cela reste conditionné par ce qui se sera passé avant. Une partie de la réponse sera apportée à Marseille lors de déclaration commune des trois présidents d'association.

Le « modèle lyonnais » pour réformer les métropoles //

https://abonnes.lemonde.fr/politique/article/2018/09/06/le-modele-lyonnais-pour-reformer-les-metropoles_5351096_823448.html?

Par **Patrick Roger**

::: INTERNATIONAL

LE MONDE – 07/09/2018

13 L'Europe face au clivage Macron-Orban



A neuf mois des élections européennes, l'opposition entre les dirigeants français et hongrois n'est pas du goût d'Angela Merkel.

La guerre est donc déclarée. Enjeu : rien de moins que l'avenir de l'Europe. Les deux camps : Orban versus Macron. Le premier ministre hongrois ultraconservateur, héros des souverainistes et des antimigrants du Vieux Continent, face au président français libéral, chantre de l'approfondissement de l'Union européenne et « progressiste » autoproclamé.

Les hostilités ont été engagées lorsque Viktor Orban, venu rendre visite au ministre de l'intérieur d'extrême droite italien, Matteo Salvini, mardi 28 août, a fait d'Emmanuel Macron « *le chef du parti des promigrants* » en Europe et son adversaire majeur en vue des élections européennes de mai 2019. « *S'ils ont voulu voir en ma personne leur opposant principal, ils ont raison* », leur a répondu, dès le lendemain, le président français.

Les deux hommes veulent faire croire que tout les oppose en vue du scrutin européen. Le premier entend réduire l'Europe à une organisation intergouvernementale, qui se contenterait d'assurer la liberté de circulation, de fermer ses portes à toute immigration et de verser des fonds structurels. Le second veut au contraire créer de nouvelles agences communautaires, y compris la gestion de l'asile, créer un budget de la zone euro et cesser de payer pour les pays qui attendent à l'Etat de droit, comme la Hongrie de Viktor Orban. Pour atteindre leurs objectifs, les deux hommes ont besoin d'obtenir le maximum d'eurodéputés. Cliver leur permet de se distinguer pour mieux compter leurs alliés.

Côté Orban, Matteo Salvini fait figure de principal soutien. Le ministre de l'intérieur italien, chef de la Ligue (extrême droite), a promis à ses côtés « *un tournant historique pour l'Europe* ». Autre allié naturel, le Polonais Jaroslaw Kaczynski, chef de file du parti Droit et justice (PiS) au pouvoir. Celui-ci a tenu un discours remarqué lundi 3 septembre pour dénoncer « *l'europanisme* » quand il signifie « *une obéissance aveugle à Bruxelles* ».

Sans nommer le dirigeant hongrois, il a repris sa rhétorique en fustigeant « *les erreurs de l'Occident* » et les « *maladies sociales qui y règnent* », faisant de l'UE un simple outil « *d'augmentation du niveau de vie des Polonais* ». « *Le choix des européennes 2019 sera bien celui entre l'UE de Macron, en marche vers le fédéralisme et l'immigration de masse, et l'Europe des nations libres, des identités et des protections que nous représentons !* », veut croire Marine Le Pen.

Soutien de la Suède et de l'Europe du Sud

A l'opposé, Emmanuel Macron a pu compter sur les propos conciliants venus, entre autres, de Suède, où l'extrême droite est en forte progression dans les sondages avant les élections législatives du 9 septembre. Le 29 août, sa ministre des affaires étrangères, la sociale-démocrate Margot Wallström, a dénoncé les projets de M. Orban et M. Salvini, qui « *veulent former une alliance contre "les démocrates et la gauche"* ». Le président français a aussi engrangé le soutien du premier ministre finlandais (centriste), Juha Sipilä, à l'occasion de sa tournée à Helsinki, jeudi 30 août, celui-ci affirmant que les leaders européens ont le devoir de « *présenter une option claire contre l'extrême droite et le message populiste* ».

Les chefs de gouvernement de gauche d'Europe du Sud (Portugal, Grèce, Espagne) font aussi figure d'alliés naturels d'Emmanuel Macron : ils sont favorables à ses propositions sur la zone euro, tout en s'opposant à la xénophobie revendiquée de M. Orban. En Espagne, ce soutien va même jusqu'à l'opposition de droite. Celle-ci prône une « *réponse européenne basée sur la solidarité* » en matière migratoire, explique Francisco Martinez, député du Parti populaire (PP, droite) et ancien secrétaire d'Etat à l'intérieur : « *Ici, personne n'accepterait les positions de Viktor Orban ou de Marine Le Pen.* »

En Belgique, l'ancien chef de gouvernement libéral flamand Guy Verhofstadt s'engage résolument pour M. Macron, avec lequel il est en discussion pour former, si possible d'ici à janvier, une liste commune pour les européennes. « *L'alternative au clivage nationalisme-populisme ne peut être qu'une vision clairement proeuropéenne* », affirme le président du groupe libéral au Parlement européen.

Mais ces prises de position tranchent avec celles de beaucoup d'autres responsables politiques européens, qui refusent de se faire embarquer dans un clivage Orban-Macron. En Belgique ou aux Pays-Bas, les libéraux au pouvoir sont ainsi restés très discrets sur la question, avant de rencontrer M. Macron, jeudi 6 septembre. Le Belge Charles Michel gouverne en coalition avec les nationalistes flamands quand M. Macron fustige le « *nationalisme* ». Quant aux dirigeants néerlandais, sous pression des eurosceptiques, ils réduisent cette opposition à un phénomène passager, se méfiant tant d'Orban que de lauspension française à vouloir approfondir l'Union.

A l'écart de la querelle

Le premier ministre danois, Lars Lokke Rasmussen, s'est, lui, livré à un difficile exercice d'équilibriste en recevant M. Macron le 28 août. Incapable de cacher sa sympathie pour un chef d'Etat reçu en superstar au Danemark, mais ne pouvant pas occulter les divergences qui l'opposent au président français sur l'avenir de l'UE, M. Rasmussen avait affirmé que l'heure n'est « *pas aux grandes réformes de fond* ».

Nombre de partis de gauche et sociaux-démocrates européens refusent aussi de s'inscrire dans ce clivage apparent, à l'instar de La France insoumise, qui ne veut pas choisir entre le projet souverainiste de Orban et Salvini et le projet libéral de Macron.

Mais les propos les plus durs viennent d'Allemagne. Pour Norbert Röttgen, membre de la CDU, le parti d'Angela Merkel, et président de la commission des affaires étrangères au Bundestag, le président français a eu tort. « *La déclaration de M. Macron n'était pas utile. En disant cela, il fait un cadeau à M. Orban et à M. Salvini, car c'est exactement ce qu'ils cherchent* », estime-t-il. « *Si M. Macron veut être le leader d'un camp, il ne peut pas être le leader de l'Europe. Nous devons nous battre pour l'unité de l'Europe et non pour sa division.* » Katja Leikert, vice-présidente du groupe CDU-CSU au Bundestag, abonde : « *La question n'est pas de faire un concours pour savoir qui est le meilleur Européen, mais de trouver une façon de travailler ensemble.* »

Plusieurs raisons expliquent la volonté des conservateurs allemands de se tenir à l'écart de cette querelle. La première est liée à l'appartenance commune de la CDU-CSU et du Fidesz, le parti de M. Orban, au Parti populaire européen (PPE). « *Beaucoup de députés CDU-CSU ont naturellement plus de sympathie pour Macron que pour Orban, mais la CDU-CSU ne veut pas rompre avec Orban car elle préfère le garder à l'intérieur du PPE plutôt que de le voir partir et s'allier avec l'extrême droite* », explique Olaf Wientzek, spécialiste des questions européennes à la Fondation Konrad Adenauer, proche de la CDU.

Manfred Weber, qui postule pour diriger la campagne du PPE pour les élections européennes, a ainsi toujours refusé de condamner les dérives du premier ministre hongrois. Sur certains sujets, comme l'immigration, la CSU défend de surcroît une ligne plus proche de celle de M. Orban que de M. Macron.

Du côté des alliés potentiels d'Orban, nombreux sont aussi ceux qui refusent de le suivre dans sa croisade anti-Macron. « *Il faut éviter la polarisation. Diaboliser l'autre ne sauvera pas l'Europe* », affirme ainsi une source proche de Sebastian Kurz, le chancelier autrichien conservateur associé à l'extrême droite à Vienne. L'Autriche rechigne à considérer l'Europe centrale et orientale comme alignée derrière Budapest, les pays de la région n'étant pas toujours sur la même ligne. « *Je ne prends pas de position*

particulière dans cette élection », indique au *Monde* Andrej Babis, le premier ministre tchèque : « *Nous sommes chez les libéraux, il n'y a aucune raison que cela change.* »

Pour l'eurodéputé polonais Zdzislaw Krasnodebski, pourtant membre du PiS, « *l'Europe d'Angela Merkel n'est pas vraiment celle que voudrait M. Macron. De même, M. Macron mène une politique migratoire très dure, dont la prétendue Europe d'Orban n'a pas le monopole. La carte des clivages est beaucoup plus complexe* ». Une complexité qui relativise le clivage entre les deux hommes.

Macron-Orban : deux visions de l'Europe pas toujours opposées //

https://abonnes.lemonde.fr/europe/article/2018/09/06/macron-orban-deux-visions-de-l-europe-pas-toujours-opposees_5351133_3214.html

Pour rassurer les marchés, Matteo Salvini atténue son discours anti-européen //

https://abonnes.lemonde.fr/europe/article/2018/09/06/en-italie-salvini-attenu-son-discours-anti-europeen-pour-rassurer-les-marches_5351067_3214.html

Par Jakub Iwaniuk, Anne-Françoise Hivert, Blaise Gauquelin, Jérôme Gautheret, Jean-Pierre Stroobants, Isabelle Piquer, Thomas Wieder et Jean-Baptiste Chastand

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

CAP **IDF**

LE MOIS DE
MAY



PAGE 25
**TONY
ESTANGUET**
PRÉSIDENT
DE PARIS
2024

DOSSIER
LES JOUÉS ET LEURS
MÉTIER

64